

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-167 du 15 juillet 2009 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM0930739S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2005-191 du 5 octobre 2005 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2007-235 du 3 septembre 2007 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2007-299 du 23 octobre 2007 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Laurent Bauval, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 3 septembre 2009 ;

Mme Sophie Roques, pharmacienne contractuelle, à compter du 5 octobre 2009 ;

Mme Rochanak Mirfendereski, pharmacienne inspectrice de santé publique, à compter du 23 octobre 2009.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 15 juillet 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT